

Avril 2019

La Cnam a changé et vos droits évoluent. La multiplication des crises (sanitaires, économiques, écologiques) nécessitent que vous soyez protégés par de nouveaux droits. L'Écho des négos fait le point sur les négociations avec la direction de la Cnam pour vous informer de ce que, à la Cgt, nous faisons pour vous et pour vos intérêts.

Télétravail en mode normal, salaires, primes...

Vive le retour au 15 mars ?

Une négociation nationale avec les délégué.e.s syndicaux centraux (DSC) portant sur **les grands sujets qui devront être négociés** dans les prochains mois avec la direction de la Cnam (qui concerneront toutes les DRSM) a commencé.

Pour préparer ces négociations, [la Cgt a déjà formulé des propositions](#) qui visaient à **préparer la Cnam au monde de l'après confinement**. Ceci dans le respect des droits et de la santé des salarié.e.s : *primes pour les mobilisé.e.s des PCA, solidarité avec les privé.e.s de travail ; aide à la garde d'enfants pour les parents en télétravail sanitaire ; extension du télétravail ; mise en place de primes pour toutes et tous ; incitations financières à l'usage de transports écologiques ; traitement des causes managériales de la souffrance au travail...*

À l'issue des 1^{eres} séances de négociation, la direction de la Cnam semble tentée par le déni du bouleversement que la crise du Covid19 a eu et va avoir.

Au lieu de prendre la mesure de l'événement en se lançant, avec les syndicats, dans des [négociations audacieuses](#), la direction est animée par un désir implicite : **revenir au 15mars (veille du confinement généralisé)**. Dommage !

Pourtant depuis 2018, **la Cgt et les autres syndicats avait permis de faire bouger la Cnam / Drsm sur le télétravail** (entre autres) en obtenant, que la Cnam négocie des sujets sensibles. Sans cela, en plein confinement :

- Qu'en serait-il du niveau d'activité sans télétravail ?
- Qu'en serait-il des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité si nous n'avions pas obtenu plus de moyens pour les élu.e.s en charge de ces questions au CSE ?
- Qui aurait rendu public que 25 % des techniciennes des ELSM bénéficiaient de la prime d'activité réservée aux « travailleuses pauvres » ?

**La tentation du déni est forte à la Cnam.
Et plus encore l'attrait des routines anciennes dans les DRSM ?**

Voyez : la direction veut seulement **repandre négociations qui n'ont pas pu être réalisées en 2019** : pour causes de négociations interminables (et régressives) sur les CSE et CSEC ! Pour notre employeur, l'urgence serait à négocier la prévention des risques psychosociaux (RPS) et la planification des métiers et des qualifications. C'est bien. **Mais l'urgence ne saute pas aux yeux dans le moment.**

Contraintes par les faits toutefois, elle reconnaît (quand même !) devoir réviser en 1^{er} l'accord d'entreprise de 2019 sur le télétravail. Mais **a minima et toujours en appuyant sur la pause « Retour » au 15 mars 2020 !**

Qu'importe que M. Revel ait, au matin du 16 mars, pris une décision permettant de libérer le télétravail pour les technicien.ne.s du service médical (qui en étaient privé.e.s) au point qu'environ 50% des agents des ERSM (20 à 25 % dans les ELSM) y sont passés en 3 semaines, avec souplesse et bonne volonté !

Pour **épargner le pouvoir qu'exercent 2-3 trois prototypes de « petits chefs » dans les ELSM et ailleurs**, la Cnam veut nier les acquis du confinement et **renvoyer, à terme, les agents sur sites en ouvrant ensuite le télétravail aux techniciens à dose homéopathique** : 1 jour / semaine ou 2 jour / semaine mais pour 15% des gens ! L'équipement en PC portables devant en plus se faire sur plusieurs années. Bah voyons...

L'achat de 34 000 VPN en moins 10 jours n'a pourtant posé aucun problème quand cela « chauffait grave » à la fin du mois de mars. 2 poids 2 mesures ?

Tirer des enseignements du télétravail en mode « urgence » ? Surtout pas : les syndicats sont **renvoyés à un hypothétique bilan** du « télétravail de confinement » en 2021 ou 2022 !

Quand 3-4 répliques virales auront renvoyés les agents chez eux, puis au travail, puis chez eux, puis au travail, puis chez eux, puis au travail... ?

On sent **les pesanteurs managériales revenir à grands pas**, lesquelles ont pourtant présidées à **l'énorme retard de travail à distance en début de crise !**

Il ne faudrait pas que ce qui a été possible en pleine crise ne le soit plus une fois revenu à la normal.

Aussi, pour le télétravail, nous voulons travailler d'emblée sur 4 axes fermes :

- **L'extension et la souplesse** des jours télétravaillables dans une perspective de prévention de long terme des risques écologiques et sanitaires ;
- **L'équipement et le financement dans l'année en PC portables** de tous les techniciens volontaires pour le télétravail ;
- La **revalorisation de l'indemnité forfaitaire** au niveau de celle promue par l'Ucanss ;
- La possibilité d'inciter certains volontaires à maintenir une activité à 100% sur sites.

Sur les autres sujets, les syndicats s'accordent pour demander qu'on puisse **négoier dans l'année sur les rémunérations (une obligation légale)** dont [les 3 primes que la Cgt propose pour que tous les exclus \(techniciens, managers de proximité, experts\) des primes existantes](#) aient droit à un complément de rémunération. Nous soutenons l'homogénéisation de l'application de la journée de solidarité partout en France.

Autres points sensibles : **l'encadrement syndical des conditions de dé-confinement et de re-confinement éventuels**. Là-dessus, la seule chose que nous savons, c'est que nous ne savons rien et que le dé-confinement sera long, aléatoire, faute de vaccins.

Si l'argument de la direction devant notre proposition de négocier des mesures d'accompagnement peut s'entendre : « *ce n'est pas adapté à l'instabilité du moment* », **elle nous amène en la refusant à devenir des lobbyistes permanents** pour essayer

d'infléchir ses décisions qu'elle veut prendre seule. Ok. Si d'aventure ces décisions sont régressives malgré nos interventions : on saura à quoi nous s'en tenir.

Surtout, nous saurons vite **tirer les conclusions des belles promesses de** « solutions co-construites avec les CSE » où le « dialogue social » est très variable d'une région à l'autre...

Tout le monde sait qu'un accord négocié avec des syndicats, c'est du droit.

Une écoute en co-construction avec des idées sur un paper-board :

c'est... un paper-board.

La preuve par l'exemple ? S'agissant des **moyens donnés aux délégués syndicaux centraux** (DSC) pour réaliser leurs missions (qui négocient pour la France entière, écrivent ces lignes, structurent des idées neuves, évaluent leur coût, concentrent d'innombrables problèmes locaux) : **« la direction ne prendra pas position tout de suite, même si elle entend le besoin »....**

Il est vrai que fournir aux DSC des heures syndicales pour travailler, un ordinateur connecté pour certains, quelques billets de trains **menacerait le budget de la sécurité social** ☺ ! Rappelons que les DSC sont au nombre de 8 (tous syndicats confondus) et qu'ils assument leurs mandats en partie sur leurs deniers personnels, depuis plusieurs années, faute de moyens consentis par la Cnam.

Un manque de « co-construction » sans doute.... ?

Il semble donc que tout ait changé pour que rien ne change à la Cnam / Drsm.

« Tout va très bien Mme la Marquise » dit la chanson.